

Réunion du conseil municipal du 27/07/2024 en session ordinaire

Etaient présents : Mme Catherine Viel, Maire ; M Antoine Cottin ; Mme Noelle Viel

Absents excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : M Antoine Cottin

Séance ouverte au public

Ouverture de la séance à 10h00.

Mme le Maire demande si quelqu'un objecte à ce que la séance soit enregistrée.
En l'absence d'objection elle démarre l'enregistrement de la séance.

Mme le Maire informe le conseil de la démission de M. Damien Philippe, 1^{er} Adjoint, en date du 21 juin 2024, des démissions de Mmes Sandrine Lelegard, Laura Loret et Marcelle Choisnard et de M. Claude Antheaume, en date du 28 juin 2024.

Mme le Maire informe qu'elle a également été informée de la démission de Mme Sophie Giot, 2^{ème} Adjointe, qui est devenue effective le 25 juillet 2024, entre l'envoi des convocations de la présente réunion du conseil municipal et la tenue de celle-ci, raison pour laquelle Mme Giot a été convoquée, mais n'est plus en exercice à compter du 25 juillet 2024.

I- Ajout d'un point à l'ordre du jour

Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, portant sur l'achat des cailloux prévus au budget.

La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

II- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06/04/2024

Mme Le Maire demande au conseil s'il a bien reçu le compte rendu de la précédente séance, ce que le conseil approuve.

Mme le Maire indique qu'après relecture elle n'est pas d'accord avec ce compte rendu qui ne reflète pas la réalité des échanges du conseil municipal, comme la plupart des comptes rendus faits par Mme Giot, ce dont témoignent les enregistrements.

Mme le Maire propose de ne pas approuver le compte rendu du précédent conseil.

La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

III- Avenant à la convention Fredon

Madame le Maire présente au conseil municipal l'avenant à la convention de « lutte collective contre le frelon asiatique sur le département du Calvados »(en annexe) signée avec la FREDON Normandie, et sous l'égide du Conseil départemental, pour les années 2022 à 2026.

Cet avenant indique que la participation du Conseil départemental du Calvados ne sera plus de 30 % de chaque intervention mais de :

- 17 € pour un nid se situant à une hauteur inférieure à 10 m,
- 22 € pour un nid se situant à une hauteur comprise entre 10 et 25 m,
- 30 € pour un nid se situant à une hauteur supérieure à 25 m,

Dans la limite d'une participation totale annuelle de 100 000 €.

Il est également précisé, dans cet avenant, que les communes ont la possibilité de demander aux administrés une participation à la destruction des nids définitifs sur le domaine privé. Dans ce cas, c'est à la commune d'émettre un titre de paiement auprès des administrés concernés.

Les conseillers municipaux prennent acte de la baisse de la participation du Conseil Départemental et autorise Mme VIEL à signer cet avenant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que sur le reste à charge facturée par FREDON à la commune, 50% sera demandé au propriétaire du terrain concerné, sur lequel le nid sera détruit.

La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

IV- Achat de plaques de rues pour les bâtiments communaux

Mme le Maire propose au conseil municipal d'acheter 3 plaques de numéro de rue pour les bâtiments communaux auprès de l'entreprise SELF SIGNAL (11.65 € TTC/plaque), pour un montant total de 34,95€ TTC.

La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

V- Renouvellement du contrat d'entretien de la cloche de l'église

Mme le Maire propose de renouveler le contrat de maintenance existant pour l'entretien des cloches de l'église avec l'entreprise BIARD ROY pour une durée de 4 ans (montant annuel 205 € HT révisable annuellement).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

VI- Réparation du variateur de la hotte de la salle des fêtes

Mme le Maire indique au conseil que comme cela avait été évoqué au précédent conseil, il convient de procéder au remplacement du variateur de la hotte de la salle des fêtes.

Mme le Maire présente trois devis au conseil municipal pour des prestations équivalentes de fourniture et d'installation :

- Groupe LANEF : 219€TTC
- Technorest : 514€TTC
- CF Cuisine : 735€ TCC

Après échanges, Mme le Maire propose de signer le devis proposé par le Groupe LANEF.

La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

VII- Lave-vaisselle de la salle des fêtes

Mme le Maire informe le conseil que le lave-vaisselle de la salle des fêtes, qui a environ 25 ans, est hors service. Ce lave-vaisselle est tombé en panne plusieurs fois et a été réparé, mais cette fois, c'est la cuve en inox qui est percée, et il n'est donc plus réparable. La société Technorest a fourni une attestation de non-réparabilité que Mme le Maire présente au conseil.

Mme le Maire présente trois devis au conseil municipal pour des prestations équivalentes de fourniture d'un nouveau lave-vaisselle professionnel et de mise en service :

- Groupe LANEF : 5117€TTC
- Technorest : 5082€TTC
- CF Cuisine : 6903€ TTC

Après échanges, Mme le Maire propose de signer le devis proposé par le Groupe LANEF.

La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

VIII- Congélateur de la salle des fêtes

Mme le Maire informe que le congélateur de la salle des fêtes est hors service.

Face à l'urgence, pour les prochaines locations, Mme le Maire présente l'offre proposée par Leclerc pour un montant de 149€ TTC.

Après échanges, Mme le Maire propose d'acheter le congélateur vendu par Leclerc.

La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

IX- Modification du budget

Mme le Maire indique qu'il convient, pour l'achat du lave-vaisselle, de faire un virement du compte d'excédent de fonctionnement (023) au compte d'investissement (021) pour un montant de 5117,87€.

La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

X- Achat de cailloux

Mme le Maire indique qu'il n'y a plus assez de cailloux pour finir environ un quart des chemins dans le marais, ainsi qu'un chemin proche de chez Mme Henri.

M. Cottin précise que trois camions avaient été prévus au budget.

Mme le Maire propose de commander les trois camions de cailloux prévus au budget.

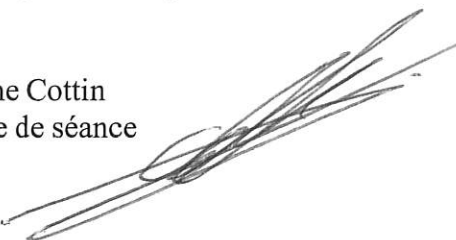
La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire informe le conseil que le chauffe-eau de M. Gardie est à remplacer. Des devis sont demandés pour le remplacement que nous pensons avoir à la rentrée compte-tenu des vacances.

Mme le Maire informe également le conseil qu'elle va demander un devis pour le curage d'un fossé à côté d'une maison près du château, qui est inondée tous les hivers.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 10h45.

M Antoine Cottin
Secrétaire de séance



Mme Catherine Viel
Maire

